

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 347

présenté par

M. Calmette, Mme Marcel, Mme Quéré, M. Paul, M. Peiro, M. Vergnier, M. Sirugue,  
Mme Françoise Dumas, M. Durand, M. Bloche, M. Bleunven, M. Germain et les membres du  
groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« des corps enseignants de l'éducation nationale »,

les mots :

« d'enseignants du premier ou du second degrés organisés par l'État. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les étudiants recrutés au titre des emplois d'avenir du professorat pourront choisir de se présenter non seulement aux concours de recrutement dans les corps enseignants de l'Éducation nationale mais encore aux concours de recrutement des professeurs de l'enseignement agricole.